

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE FORMATION
DES PERSONNELS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE**

Séance du 23 juin 2017

Procès verbal

La séance du conseil d'administration de l'institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture s'est ouverte à 10H00 à Corbas sous la présidence de Mme Anne LE HY.

Anne LE HY

Présidente

Représentants de l'État

Jean-Pascal Fayolle

Bruno Locqueville (*excusé*)

Benjamin Genton (*excusé*)

Gilbert Thuillier (*excusé*)

Olivier Denais (*excusé*)

Dominique Bouthier (*excusé*)

Chef du service des ressources humaines / SG

DRAAF Adjoint Auvergne Rhône-Alpes

Sous-directeur à la sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales - DGAL

Chef de la mission d'appui au pilotage et des affaires transversales - DGER

Chef du service de la modernisation du secrétariat général / SG

Directeur des ressources humaines de l'ONF, représenté par Juliette ROCHER

Personnalités qualifiées

Laurent Wendling

Nathalie Guerson

Stéphane Touzet

Chantal Faure

Jean-Claude Sottit

Pierre Mercier

DDT de l'Aveyron

DDPP de la Loire

Représentant du syndicat FO

Représentante du syndicat FO

Représentant du syndicat FSU

Représentante du syndicat UNSA

Membres élus

Bruno Gelin

Françoise Pivot

Patrick Mathieu

Dominique Joanny (*excusée*)

Bernard Jacquet

Marilyne Munster

Thierry Ceyrac

Emmy Duplessis (*excusée*)

Représentant du personnel chargé de formation

Représentante du personnel chargé de formation

Représentant du personnel chargé de formation

Représentante du personnel non chargé de formation

Représentant du personnel non chargé de formation

Représentante des TPSMA TEA

Représentant des TPSMA FTR

Représentante des TPSMA VA

Membres invités (non votants)

Valérie Kleefstra (*excusée*)

Sophie André (*excusée*)

Sabine Nalin

Patrick Rival

Didier Perre

Étienne Picq (*excusé*)

Philippe Loevenbruck

Michel Gouth (*excusé*)

Cheffe du service emploi, évolution et compétences à l'ASP

Cheffe du service des ressources humaines à FranceAgriMer

Agent comptable de l'INFOMA

Représentant du contrôleur budgétaire en région

Directeur de l'INFOMA

Secrétaire général de l'INFOMA

Chef du centre lorrain de l'INFOMA

Adjoint au responsable des formations FTR

Marie Schaan
Laurent Duhai
Anne Kosmala-Noblet
Pascal Ripault
Florence Daguet

Cheffe du service formation initiale de l'INFOMA
Responsable des formations agricoles
Cheffe du service formation continue de l'INFOMA
Chef du service CDR de l'INFOMA
Responsable qualité environnement

Secrétaire de séance : Sylvie Houël

Rappel : FTR : Forêts et territoires ruraux, **TEA** : Techniques et économie agricoles, **VA** : Vétérinaire et alimentaire.

Anne Le Hy ouvre la séance en présentant les excuses des membres empêchés et en listant les pouvoirs reçus :

- Gilbert Thuillier a donné pouvoir à Jean-Pascal Fayolle ;
- Bruno Locqueville a donné pouvoir à Anne Le Hy ;
- Benjamin Genton a donné pouvoir à Jean-Pascal Fayolle ;
- Dominique Joanny a donné pouvoir à Patrick Mathieu ;
- Emmy Duplessis a donné pouvoir à Marilyn Munster ;

Avec la présence (ou la représentation) de 18 votants, le quorum (qui est de 11) est atteint en début de séance.

Anne Le Hy accueille et présente les nouveaux membres du conseil d'administration ou leurs représentants : Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines remplace Jacques Clément, Marie Luccioni représentante de Benjamin Genton, excusé.

Anne Le Hy accueille également Chantal Faure, représentante du syndicat FO qui succède à Jean-Claude Lebossé dont le mandat est arrivé à échéance et Pierre Mercier représentant du syndicat UNSA qui remplace Martine Harnichard.

Anne Le Hy accueille enfin Didier Perre, directeur de l'INFOMA et présente les invités du conseil d'administration.

En l'absence de déclarations préliminaires, le conseil d'administration peut débiter.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2017

En l'absence de remarques, le procès-verbal du conseil d'administration du 23 février 2017 est adopté à l'unanimité.

2. FORMATION INITIALE

Marie Schaan rend compte du conseil de la formation qui s'est tenu le 17 mai 2017. Ce conseil examine et valide les résultats de stagiaires techniciens supérieurs ayant suivi un cycle d'enseignement professionnel décalé de la promotion 2015-2016. Deux stagiaires spécialité « Vétérinaire et Alimentaire » proposés avec « avis favorable à la titularisation » et un stagiaire spécialité « techniques et économie agricoles » proposé avec « avis favorable à la titularisation avec recommandations », ont été confirmés lors de la CAP du 30 mai 2017.

Ce dernier cas génère un débat sur les compétences grammaticales, orthographiques et rédactionnelles requises pour accéder au concours. Le stagiaire doit être capable de communiquer dans les différentes situations de la vie professionnelle, savoir exploiter les documents et améliorer les écrits professionnels.

Le Conseil de la formation va réfléchir à cette problématique en proposant des solutions comme détecter les lacunes des stagiaires lors d'une épreuve « administrative » en début d'année, établir un état des lieux à leur arrivée à l'INFOMA et les accompagner au cours de la formation. Enfin, le conseil de la formation fera état d'un bilan lors de la séance de novembre 2017.

Marie Schaan aborde le point suivant portant sur les effectifs, date de rentrée et perspectives d'évolutions des cursus pour la promotion 2017-2018. Le nombre de postes est détaillé sous forme de tableau. Elle fait observer un recrutement extrêmement faible en T1 et en particulier l'absence de liste complémentaire en VA. Aucun poste interne et externe n'est prévu en FTR.

En T2, 22 ex T1 sont admissibles VA, soit 2/3 des postes et 11 ex T1 sont admissibles TEA soit 1/3 des postes.

Didier Perre ouvre le débat en reconnaissant que le recrutement de T2 ex T1 est source de difficultés organisationnelles pour l'INFOMA.

Chantal Faure s'interroge sur la déprécarisation et les T1 qui sont déjà en poste.

Marie Schaan reconnaît que la formation des T2 est lourde alors que les T1 sont affectés sur leur poste à l'issue de leur formation. Le mode de recrutement des T2 est à revoir car cette augmentation de T2 ex T1 n'avait pas été envisagée. Cette problématique est à discuter avec le service des ressources humaines du ministère.

Stéphane Touzet fait remarquer que ce sujet a déjà été abordé lors du précédent conseil d'administration. La difficulté de recruter est selon lui alarmante. L'administration centrale est au fait de ces difficultés d'où une campagne de communication en cours. Malheureusement cela ne sera pas suffisant. Il y a un vrai déficit, le ministère doit y réfléchir.

Anne Le Hy précise que le problème de recrutement est aussi rencontré dans les métiers de l'environnement.

Jean-Claude Sottill rajoute que le résultat des modalités de recrutement n'est pas bon. L'analyse du métier des agents en abattoir fait ressortir un manque de motivation et de stabilité. De plus il est difficile d'obtenir un niveau de formation correct en une année.

Nathalie Guerson soumet l'idée de relancer un recrutement massif des T2 en démultipliant les lieux de recrutement, mais aussi en informant et en communiquant autrement (réflexions sur les outils de communication). Les chefs de service en DDPP pourraient proposer le passage des agents T1 en T2, miser sur la transversalité et juxtaposer les métiers, laisser également le temps aux agents de se former, ce qui est un droit.

Laurent Wendling demande si les structures autorisent facilement les agents à partir en formation ou si les agents sont réfractaires à partir.

Jean-Pascal Fayolle reconnaît que le ministère rencontre des difficultés à saturer les concours. La DICOM et l'INFOMA doivent travailler ensemble sur les modes de recrutement dans la fonction publique, analyser les motivations et la mobilisation des stagiaires au niveau de l'institut. Il faut mettre en place des échanges avec les jurys de concours qui ont une vision différente de leur déroulement. Une étude OMM est en cours apportant ainsi un point d'appui à l'amélioration de la communication autour des concours qui attirent beaucoup plus les catégories A que les B, moins mobiles. Enfin, si l'INFOMA rencontre des difficultés avec les structures, il ne faut pas hésiter à saisir les IGAPS.

Anne Le Hy conclut qu'il reste un travail important à produire sur ces problèmes.

Marie Schaan présente le bilan 2016-2017 et la nouvelle promotion de la classe préparatoire intégrée sous forme de diaporama.

La CPI prépare au concours T1 spécialité « vétérinaire et alimentaire ». 19 dossiers d'inscription ont été reçus, 14 candidats sélectionnés et 12 stagiaires formés. 7 candidats sont admissibles au concours 2017 et 6 admis, soit la moitié des stagiaires. Le cursus de formation est de 8 semaines de présentiel entre l'INFOMA et le CFPPA de Brioude-Bonnefont et une formation à distance équivalent à 10 semaines. Les 12 stagiaires ont bénéficié de l'allocation diversité soit 2000 € pour l'année et leur frais de déplacement et d'hébergement sont payés par l'INFOMA. La subvention allouée est de 12 000 € (recettes) et le réalisé est de 48 035 € (dépenses).

Cette classe préparatoire intégrée est reconduite en 2017-2018 dans le même objectif. 30 dossiers reçus pour 15 places ouvertes, 20 candidats sélectionnés. La collaboration avec le CFPPA de Brioude est poursuivie, la rentrée des stagiaires est prévue en octobre 2017 (semaine 41 ou 42). La demande de subvention pour 2017 est de 75 000 €.

Anne Le Hy remercie le service FORMIN pour son implication.

3. FORMATION CONTINUE

Anne Kosmala-Noblet présente la mise en place d'une formation à la préparation du concours interne IAE à la rentrée 2017 sous forme de diaporama.

L'INFOMA a été désigné pour mettre en place une formation à la préparation du concours interne IAE, devenu inadapté et peu attractif. Cette formation devra être plus spécifique, moins longue, comprenant de nouvelles épreuves écrites et orales, ainsi que la prise en compte de l'expérience du candidat et une valorisation de son parcours. Deux propositions sont élaborées en étroite collaboration avec Agrosup Dijon pour une formation de 40 jours (240 heures) et 10 jours de présentiel (4 regroupements). Le service FORMCO a estimé le coût de cette formation à 31 500 € (dont 4 500 € de conception) et est en cours de négociation avec le SRH.

Le second point porte sur l'avancement FOAD. 9 projets sont financés par le SRH pour un montant de 34 850 €. 6 projets sont en cours, 2 projets en cours de finalisation, 2 projets terminés et 2 projets qui débutent.

Pascal Ripault présente la nouvelle plate-forme de formation sous forme de diaporama.

Depuis 2012, la plate-forme TOTEM LMS, utilisée à l'INFOMA, est gérée par un prestataire qui assure l'hébergement et la maintenance mais ne prévoit pas de faire évoluer l'outil. Le choix de la plate-forme MOODLE offre un hébergement et une maintenance pour un coût moins élevé, des interactions plus larges rassemblant une communauté plus importante. Cet outil est consultable sur tablette et smartphone, donc plus libre. La phase de test et la formation des administrateurs et enseignants se terminera fin 2017. Le passage progressif d'une plate-forme à l'autre se fera en 2018.

Anne Le Hy remercie les services pour leur présentation.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

Philippe Loevenbruck présente les travaux du pavillon Venet sur le site de Nancy sous forme de diaporama.

Le budget alloué pour les travaux du site de Nancy est de 250 000 €. Des travaux supplémentaires doivent être engagés pour installer un plafond aux normes. En effet, il faut prévoir, en plus du plafond démontable prévu dans le marché, un plafond fixe, ce qui représente une dépense supplémentaire de 6 137,00 €. Le déménagement dans les nouveaux locaux est prévu début septembre 2017.

Deux projets de convention avec AgroParisTech et France Domaine sont inscrits à l'ordre du jour. Si ceux-ci sont validés par le conseil d'administration, ils feront l'objet d'une délibération à l'issue de ce conseil. Si ceux-ci ne sont pas validés, ils feront l'objet d'une consultation électronique des membres de ce conseil. L'ensemble immobilier appartenant à l'Etat a été mis à disposition d'AgroParisTech en qualité d'occupant principal. Pour les besoins propres à l'INFOMA, une convention d'utilisation avec France Domaine va être établie. En complément des locaux dédiés exclusivement à l'INFOMA, AgroParisTech s'engage à mettre à disposition une salle de cours en rez-de-chaussée et en mezzanine dans la galerie Daubrée (salle sur le campus), 7 emplacements de stationnement extérieur réservés au personnel de l'INFOMA dont 3 pour des véhicules administratifs, deux chambres réservées aux stagiaires de l'INFOMA pour la période du 1^{er} septembre au 31 mai de chaque année.

Pour rappel, une économie de 70 000 € par an sera réalisée sur cette opération. Jean-Claude Sottill rappelle que des travaux avaient été effectués sur le site de Velaine-en-Haye lors de l'installation de l'INFOMA en 2010. Sabine Nalin précise que ces dépenses ont été inscrites au budget d'investissement augmentant ainsi le patrimoine de l'institut.

Dominique Joanny présente les travaux du site de Corbas sous forme de diaporama.

Les travaux concernent la réorganisation de l'amphithéâtre 1 du bâtiment administration en 2 amphithéâtres, la réalisation de la phase 2 et 3 de l'Ad'Ap et l'installation du système d'alerte « vigipirate ». Ils débuteront le 26 juin pour se terminer fin septembre ou début octobre. La date de

réception des travaux est prévue mi-septembre. Deux réunions de chantier ont déjà eu lieu et les travaux de désamiantage terminés. Les ruches seront déplacées et réinstallées à l'issue des travaux.

Florence Lae présente le budget rectificatif n°1 2017. La mise en œuvre de la BGCP en 2016 conduit à présenter différemment les documents budgétaires à compter de l'année 2016. Les correctifs budgétaires en recettes et en dépenses sont soumis au vote des membres du conseil d'administration. Ils prévoient aussi le réajustement des recettes escomptées. Dans le document remis aux membres du conseil d'administration, les tableaux 1, 2, 4 et 6 sont également soumis au vote et annexés à la délibération correspondante.

Les dépenses sont désormais présentées par destination « métiers » (FORMCO, FORMIN, Galatée, fonction support) et s'élèvent à 2 466 188 €.

Les recettes sont présentées par origine et représentent 1 865 286 € dont 1 234 424 € de subvention pour charge de service public. Dans le tableau 3 on constate une recette de 4 000 € au budget initial 2017 due à une réévaluation de la convention Galatée 2017.

Le plafond d'emploi pour le budget de l'INFOMA est de 7 ETPT, le montant de la masse salariale est de 285 158 € recalculé en fonction des prévisions de recrutement de vacataires, intervenants et formateurs, des rémunérations des intervenants en FORMCO jusqu'à fin 2016 et de la rémunération du personnel permanent correspondant à 0,71 ETP pris en charge sur le budget.

En fonctionnement, les dépenses ont été évaluées en fonction de la réalisation de la formation initiale augmentant globalement de 24 735 € prenant en compte les crédits nécessaires au paiement des charges à payer en 2016 et les mesures d'économie de 3 300 € sur les dépenses diverses au vu du réalisé 2016.

Les charges de gestion relatives à la réalisation des stages de FORMCO augmentent de 45 510 € en raison d'un correctif de 21 771 € pour des frais de déplacement et l'ajout de 23 739 € pour les restes à payer et charges à payer de la fin 2016.

La convention « Galatée 2017 » prévue au budget initial pour 20 000 € a finalement été signée pour 30 000 €. Ainsi, 2 000 € de dépenses supplémentaires ont été inscrites au budget rectificatif n°1 pour la réalisation de développements informatiques et 10 274 € de dépenses prévues pour couvrir les restes à payer 2016.

Les dépenses des fonctions supports montrent une variation des crédits de paiement de -23 965 € s'expliquant par l'ajout de 58 602 € destinés à la prise en compte des charges à payer 2016, contrebalancés par des mesures d'économies prévues à hauteur de 82 567 € (révision des loyers et charges du site de Nancy, achats de matériels, frais de communication et de correspondance, logistique et reprographie).

En investissement, peu d'évolution constatée excepté une dépense de 2 000 € en logiciels informatiques pour Galatée et un crédit supplémentaire de 41 056 € pour les charges à payer 2016 (achat logiciel pour la comptabilité et fin des travaux de Corbas).

En conclusion, le solde budgétaire prévisionnel est de - 600 902 €, déficit qui augmente de 97 573,13 €.

Le montant de la capacité d'autofinancement est proposé à hauteur de 141 134 €, le budget rectificatif 2017 est estimé à la somme de 1 103 762 €.

5. PLAN DE COMMUNICATION

Pascal Ripault présente le plan de communication sous forme de diaporama.

Afin de mieux faire connaître le métier de technicien, trois différents supports de communication sont utilisés comme la diffusion de plaquettes à l'attention des DDT(M), DD(CS)PP, des DRAAF et DAAF, des établissements agricoles publics et privés, des centres de formation des chambres de commerce et métiers, des services académiques et universitaires d'information et d'orientation.

Thierry Ceyrac dresse un bilan de sa présence sur le stand du ministère au salon de l'agriculture en février dernier. La disposition du comptoir n'était pas visible par tous et beaucoup d'agents du ministère présents également sur ce stand n'avaient pas connaissance de l'INFOMA. Malgré tout, la distribution des plaquettes s'est bien passée.

Nathalie Guerson remarque que l'INFOMA devrait être présente sur d'autres salons mieux adaptés comme les salons de l'étudiant ou les forums des métiers.

Est envisagée la diffusion électronique sur les boîtes e-mail des services et chefs de service et les centres de documentation et d'orientation.

Il est prévu la diffusion de clips vidéos sur les sites internet et intranet de l'INFOMA, du MAA, Youtube et Dailymotion. Ces clips mettent en scène des stagiaires VA, TEA et FTR et des techniciens supérieurs en poste. Les films ont été tournés en situation professionnelle, agrémentés du commentaire du technicien filmé. La diffusion de ces vidéos est programmée le 10 septembre 2017.

Chantal Faure fait remarquer que la vidéo présentant le technicien FTR de l'ONF n'est pas représentative des techniciens du ministère.

Philippe Loevenbruck souligne un manque de stagiaires issus de la dernière promotion volontaires pour le tournage de ce clip.

Anne Le Hy suggère de refaire cette vidéo en faisant appel aux techniciens des DRAAF. Les clips vidéos n'étant pas validés, il est possible d'en tourner d'autres présentant mieux le panel de techniciens à condition d'obtenir des crédits supplémentaires.

Didier Perre, en charge du projet « les 20 ans de l'INFOMA » et en collaboration avec un responsable délégué à l'information et à la communication de la DICOM, a fait appel au cabinet du ministre pour que celui-ci soit présent lors de cette manifestation. Des techniciens, des intervenants seront également conviés apportant ainsi leurs témoignages. La présence d'élus locaux, de journalistes, d'institutions et de partenaires sera l'occasion de faire connaître l'INFOMA et les métiers de technicien supérieur.

6. VOTE DES DÉLIBÉRATIONS

Trois délibérations sont proposées au vote des administrateurs (rappel : 18 votants) :

- Budget rectificatif n°1 2017 : adopté à l'unanimité
- Correctifs tarifs INFOMA au 1^{er} janvier 2017 : adopté à l'unanimité
- Bâtiment Venet à Nancy : deux conventions d'utilisation avec France Domaine et d'occupation avec AgroParisTech : adoptées à l'unanimité.

Jean-Claude SOTTIL demande à quelle date sera signée la convention avec France Domaine. Philippe Loevenbruck répond qu'il faut en premier lieu signer la convention avec AgroParisTech. Didier Perre rappelle que cette délibération est votée sous réserve que ces conventions soient signées avant le prochain conseil d'administration. Dans la négative, elles feront l'objet d'une nouvelle consultation des membres.

7. QUESTIONS DIVERSES

Thierry Ceyrac, en poste à l'IGN d'Aix-en-Provence mais en stage de pré-affectation en région parisienne expose ses difficultés à se loger. L'IGN doit gérer au mieux les stagiaires. Il faudra veiller à ce que cela ne se reproduise pas l'année prochaine.

Stéphane Touzet souligne que cela reste une circonstance exceptionnelle, le stagiaire doit être accompagné et les modalités pratiques réglées avec la structure d'accueil.

La date du prochain conseil d'administration est fixée **a priori au mardi 14 novembre 2017 à Nancy. Ce sera à confirmer.**

En l'absence d'autres questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente remercie les membres du conseil d'administration ainsi que les invités et lève la séance à 13h30.

La Présidente,



Anne Le Hy